Sous la direction de
Arnaud JOIN-LAMBERT, Axel LIÉGEOIS
et Catherine CHEVALIER

AUTORITÉ ET POUVOIR DANS L'AGIR PASTORAL

Théologies pratiques

La publication de ce volume a bénéficié d'une subvention
de l'Institut *Religions, Spiritualités, Cultures, Sociétés*
de l'Université catholique de Louvain,
que nous tenons à remercier

Lumen Vitae

Pouvoir dans l'accompagnement pastoral

Analyse et propositions

Axel LIÉGEOIS

Les conseillers pastoraux sont tous concernés dans l'exercice du pouvoir dans la relation pastorale. De toute évidence il existe des situations indéniables d'abus de pouvoir, comme dans les cas d'abus sexuel, en particulier des mineurs. Mais l'exercice du pouvoir peut être beaucoup plus subtil dans des paroles et des gestes qui ne sont pas clairement transgressifs, mais parfois flous ou discutables. En pareils cas, la question se pose si l'exercice de pouvoir est justifiable du point de vue éthique. Nous précisons immédiatement cette question à l'aide d'une étude de cas[1].

> *Presque tout le monde a quitté la réunion du groupe de bénévoles au centre pastoral. Dans l'entrée du centre, Isabelle, une des participants, s'adresse au conseiller pastoral, le père Clément. Isabelle est presque en larmes. Elle parle des problèmes dans son mariage et du divorce qu'elle ne pourra plus éviter. Le père Clément écoute attentivement. Les émotions sont fortes et Isabelle commence à pleurer. Le père Clément tente à la consoler, mais ses paroles ne peuvent pas la calmer. Il prend Isabelle dans ses bras et elle s'apaise. Juste avant son départ, le père Clément dit : « Je suis content que j'ai pu te réconforter dans mes bras. Bon courage ». Les larmes dans les yeux, Isabelle quitte le centre pastoral avec les derniers participants.*

La lecture de ce cas entraîne immédiatement la question de savoir si les gestes et les paroles du père Clément envers Isabelle se justifient. Nous avons tous notre propre intuition morale devant une situation pareille. Par cette contribution nous voulons proposer

---

1 Cette étude de cas est inspirée par R. GULA, *Just Ministry. Professional Ethics for Pastors*, New York/Mahwah, Paulist Press, 2009, p. 174-175.

un modèle d'évaluation éthique qui nous aide à réfléchir sur notre intuition morale de façon critique et systématique. Notre contribution se veut une analyse éthique du pouvoir dans l'accompagnement pastoral. Les propositions que nous formulons à ce sujet permettent de mettre en place une pratique responsable du pouvoir.

Définitions

Une analyse adéquate doit se fonder sur des concepts clairement définis, à savoir les concepts de pouvoir et d'accompagnement pastoral. Comme il n'y a pas de définitions généralement acceptées dans la littérature, nous voulons proposer nos propres définitions de travail.

Nous suggérons de définir la notion de pouvoir comme la possibilité ou la capacité d'exercer une influence[2]. Cette définition concise réunit les éléments suivants. Le mot possibilité renvoie aux conditions, circonstances ou ressources extérieures qui interviennent dans l'application du pouvoir. La capacité implique la compétence ou la liberté intérieure pour exercer le pouvoir, sans contraintes de forces psychologiques ou morales. L'objet du pouvoir est l'exercice d'une influence. À partir de cet objet, plusieurs types de pouvoir peuvent être distingués : le pouvoir physique ou matériel de faire quelque chose, le pouvoir personnel ou psychosocial d'influencer une ou quelques personnes, et le pouvoir social, institutionnel ou politique d'influencer ou de contrôler des personnes, des groupes ou des institutions. L'autorité, enfin, est une forme de pouvoir qualifiée comme un pouvoir légitimé et un pouvoir qui s'impose. La légitimité est le fondement. Le pouvoir peut être légitimé par le droit, la morale ou les faits.

Le deuxième concept qui demande à être bien défini est celui d'accompagnement pastoral. Nous proposons de définir cet accompagnement comme une relation pastorale dans laquelle un conseiller pastoral inspiré par la foi chrétienne, renforce un interlocuteur dans sa quête de sens et de foi dans la vie[3]. Le fondement de

---

2 C. REDEKOP, « Power », dans R. HUNTER *et al.* (dir.), *Dictionary of Pastoral Care and Counseling* (Expanded edition), Nashville, Abingdon Press, 2005, p. 931-934 ; A. REY *et al.* (dir.), *Le Grand Robert de la langue française. Dictionnaire alphabétique et analytique de la langue française de Paul Robert*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2001, t. 5, p. 1071-1073.

3 A. LIÉGEOIS, « Le conseiller spirituel et le partage d'informations en soins de santé mentale. Un plaidoyer pour un secret professionnel partagé », dans *Counseling et spiritualité. Counselling and Spirituality*, 29, 2010, p. 85-97, ici p. 86-87.

l'accompagnement pastoral est donc la relation entre deux personnes. Cette relation se base autant que possible sur la confiance et la coopération. Le but de l'accompagnement est le renforcement (*empowerment*) de l'interlocuteur, afin qu'il ou elle puisse faire et réaliser ses propres choix dans sa vie. L'objet de l'accompagnement est la quête personnelle de sens et de foi. La vie elle-même soulève des questions existentielles inévitables. Le conseiller pastoral renforce l'autre dans cette quête, quelle que soit la conviction religieuse, philosophique ou spirituelle de l'interlocuteur. Par conséquent, la source du caractère pastoral de l'accompagnement n'est pas la conviction de l'interlocuteur, mais l'affiliation explicite du conseiller pastoral à la foi chrétienne, donc à la tradition, la communauté et la spiritualité chrétienne.

Par conséquent, nous nous concentrons sur le pouvoir comme possibilité ou capacité d'exercer une influence sur une autre personne dans le contexte de la relation pastorale. Le pouvoir de l'un cherche à renforcer cet autre dans sa quête de sens et de foi dans la vie. Le cas concret esquissé plus haut illustre bien cette matière. Le fondement de l'accompagnement pastoral est l'implication relationnelle entre le père Clément et Isabelle. Le but est le renforcement d'Isabelle. L'objet est sa quête de sens et de foi face aux problèmes de couple. La source de l'accompagnement pastoral est la foi du père Clément. L'étude de cas montre également qu'Isabelle et le père Clément ne se trouvent pas dans la même position : il s'agit d'une relation asymétrique. Dans cette relation, et par ses gestes et ses paroles, le père Clément a une influence sur Isabelle et exerce du pouvoir.

Pouvoir dans la relation pastorale

La présente analyse éthique du pouvoir dans la relation pastorale est basée sur le caractère asymétrique de la relation. L'asymétrie mène inévitablement à une relation de pouvoir. Il y a, bien évidemment, le principe d'égalité : tous les êtres humains sont égaux dans leur dignité humaine. Ce principe est défendu par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui proclame dans son préambule « la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine »[4]. La théologie approuve également le principe d'égalité : tous les hommes sont créés à l'image et

4 NATIONS UNIES, *Déclaration universelle des droits de l'homme*, 1948, préambule, http://www.un.org/fr/documents/udhr/ (28/5/2014).

à la ressemblance de Dieu[5]. La dignité humaine est fondée sur la création divine et cela vaut pour toutes les créatures humaines. En dépit de ce principe d'égalité dans la dignité humaine, il y a une inégalité de fait entre les hommes, et donc dans la relation pastorale. Les partenaires sont inégaux en fonction de leur position relative dans la relation pastorale : l'un est le conseiller pastoral et l'autre est l'interlocuteur.

L'asymétrie est donc la qualité de la relation en ce que les partenaires occupent une position inégale. D'une part, il y a la position de pouvoir du conseiller pastoral, dans l'étude de cas concrètement le père Clément. Il s'agit d'un pouvoir ministériel, pastoral et personnel[6]. Le conseiller pastoral occupe une position officielle, un ministère dans l'Église, ce qui lui donne un pouvoir ministériel d'agir et de parler au nom de l'Église et au nom de Dieu. Le conseiller interfère aussi dans la quête intime de sens et de foi. Il reçoit des informations confidentielles, ce qui lui donne un pouvoir pastoral. Enfin, le conseiller pastoral a un pouvoir personnel comme exemple et témoin de foi. L'interlocuteur peut approuver cette position de pouvoir en lui reconnaissant des qualités réelles et imaginaires.

D'autre part l'interlocuteur, à savoir Isabelle dans l'étude de cas, se trouve dans une position vulnérable et dépendante[7]. Elle est vulnérable parce qu'elle a un besoin ou un problème qui est à résoudre. Elle devient dépendante du soutien du conseiller pastoral et de sa confiance en lui. L'influence qu'elle subit dans la relation de pouvoir peut être un comportement explicite, mais aussi une influence subtile, dans la communication verbale ou la communication non verbale.

Le cas ci-dessus rappelle la position de pouvoir courante. Souvent, le contexte relationnel est plus complexe[8]. D'abord, les

---

5 Gn 1,26-27.

6 G. HEITINK, *Practical Theology. History, Theory, Action Domains. Manual for Practical* Theology, coll. *Studies in Practical Theology*, Grand Rapids/ Cambridge, Eerdmans, 1999, p. 310-324.

7 A. VAN HEYST, « Professional Loving Care and the Bearable Heaviness of Being », dans H. LINDEMANN, M. VERKERK et M. URBAN WALKER (dir.), *Naturalized Bioethics. Toward responsible knowing and practice,* Cambridge, Cambridge University Press, 2009, p. 199-217.

8 C. DOEHRING, *Taking Care. Monitoring Power Dynamics and Relational Boundaries in Pastoral Care and Counseling*, Nashville, Abingdon Press, 1995, p. 74-103 ; M. FOUCAULT, *Sécurité, Territoire, Population. Cours au*

positions de pouvoir peuvent changer et alterner. L'interlocuteur peut également exercer un pouvoir personnel et psychologique sur le conseiller pastoral et, dans certaines circonstances, celui-ci peut se sentir impuissant dans la relation pastorale. Ensuite, le conseiller et l'interlocuteur sont impliqués l'un et l'autre dans un réseau à relations multiples. Dans d'autres relations, ils peuvent se trouver dans des positions différentes. Ainsi, le conseiller peut se trouver dans la situation la plus faible ou l'interlocuteur dans la position la plus puissante. Les positions différentes qu'ils occupent dans des relations multiples peuvent s'influencer réciproquement. Néanmoins, nous estimons que la situation la plus courante est celle où les positions sont inégales de sorte que le conseiller pastoral a le plus de pouvoir. L'asymétrie dans la relation mène à un déséquilibre de pouvoir.

Pouvoir comme bien pré-moral

Nous continuons notre analyse en termes éthiques traditionnels concernant le bien et le mal. La tradition de l'éthique chrétienne non seulement fait une distinction entre un bien et un mal, mais aussi entre un bien ou mal « pré-moral » et un bien ou mal « moral »[9]. Cette distinction fait référence à l'ambiguïté des actes. Cette ambiguïté consiste dans le fait que chaque action humaine est inévitablement une combinaison de bien et de mal pré-moral, c'est-à-dire de qualités pré-morales qui ont la potentialité de contribuer au bien humain et des qualités pré-morales qui peuvent menacer le bien humain. Ces qualités pré-morales doivent être évaluées dans le contexte de l'ensemble de l'action humaine. Toute action humaine peut être moralement justifiée et avoir un caractère ambigu en combinant le bien pré-moral et le mal pré-moral.

La question est de savoir si le pouvoir peut être considéré comme un bien ou un mal pré-moral. Plus haut, le pouvoir a été défini comme la possibilité ou la capacité d'exercer une influence. Puisqu'il est absolument nécessaire d'exercer une influence afin de

---

Collège de France, 1977-1978, coll. *Hautes Études*, Paris, Gallimard/Seuil, 2004, p. 127-134.

9 R. GULA, *Reason Informed by Faith. Foundations of Catholic Morality*, New York/Mahwah, Paulist Press, 1989, p. 269-270 ; L. JANSSENS, « Ontic Good and Evil. Premoral Values and Disvalues », dans *Louvain Studies* 12, 1987, p. 62-82, ici p. 70-82. Dans la tradition de l'éthique chrétienne, la distinction entre ontique (et pré-moral) d'une part, et moral d'autre part, est basée sur la distinction entre *malum physicum* (mal physique) et *malum morale* (mal moral).

prendre des initiatives, nous pouvons considérer le pouvoir comme un bien pré-moral. Le pouvoir a donc la potentialité de promouvoir le bien humain. Ce qui n'implique pas que toute acte contribue réellement au bien moral. Plus concrètement dans l'étude de cas, le pouvoir du père Clément a la potentialité de contribuer au bien d'Isabelle, ce qui ne n'implique pas que ses gestes et ses paroles ont effectivement contribué à son bien.

La question se pose si l'asymétrie ou l'inégalité dans la relation est aussi un bien pré-moral. Nous sommes d'avis que l'asymétrie est plutôt un mal pré-moral. La raison est que, à un niveau philosophique et théologique, toutes les personnes humaines sont égales dans leur dignité[10]. L'asymétrie et le déséquilibre de pouvoir portent plutôt atteinte à cette dignité égale des personnes. Il peut paraître paradoxal de considérer le pouvoir comme un bien pré-moral et le déséquilibre de pouvoir comme un mal pré-moral. Ce paradoxe nous semble témoigner de la complexité des rapports de pouvoir dans la relation pastorale.

En tout cas, le bien ou mal pré-moral doivent être évalués dans le contexte de l'ensemble de l'action humaine. La potentialité pré-morale devient réalité dans l'action morale. À cette fin, nous devons faire une évaluation de l'action humaine dans son ensemble. L'évaluation permettra de dire si, dans l'étude du cas présent, le pouvoir du père Clément comme bien pré-moral et potentialité de contribuer au bien humain, devient effectivement un bien moral et contribue réellement au bien d'Isabelle à travers ses gestes et ses paroles.

Modèle d'évaluation éthique

Pour évaluer l'action humaine dans son ensemble, nous proposons un modèle d'évaluation éthique. Il s'inspire de la théorie des « sources de la moralité », une conception importante dans la tradition de l'éthique chrétienne[11]. Ce modèle d'évaluation est également pratique. Il se compose de quatre éléments d'évaluation

---

10 L. JANSSENS, « Artificial Insemination. Ethical considerations », dans *Louvain Studies* 8, 1980, p. 3-29, ici p. 12-13. Janssens élabore une conception personnaliste de l'être humain, dans laquelle l'égalité fondamentale est une dimension importante.

11 R. GULA, *Reason Informed by Faith, op. cit.*, p. 265-267; L. JANSSENS, « Ontic Evil and Moral Evil », dans *Louvain Studies* 4, 1972-73, p. 115-156, ici p. 116-133. Dans la tradition de l'éthique chrétienne, les trois sources de la moralité sont la *finis operantis* (l'intention), la *finis operis* (l'acte) et les *circumstantiae* (les circonstances).

éthique, à savoir les motifs, l'acte, les effets et la situation[12]. Ce sont ces quatre éléments qui servent à évaluer l'action humaine dans son ensemble.

Les motifs constituent la partie interne de l'action humaine, les buts ou les objectifs qui donnent des significations et un sens à l'action. L'acte par contre, est la partie externe de l'action humaine, le moyen pour réaliser les buts et les objectifs. Les effets sont les conséquences que l'acte cause et qui sont visées ou non dans les motifs. La situation comprend les circonstances et le contexte dans lesquels l'acte se réalise. Ces quatre éléments permettent d'évaluer l'action humaine. L'action est éthiquement justifiée si les motifs visent le bien humain, si l'acte est proportionné aux motifs et si les effets ne réfutent pas les motifs, tenant compte de la situation donnée. Nous pouvons représenter ces quatre éléments évaluatifs dans le schéma suivant :

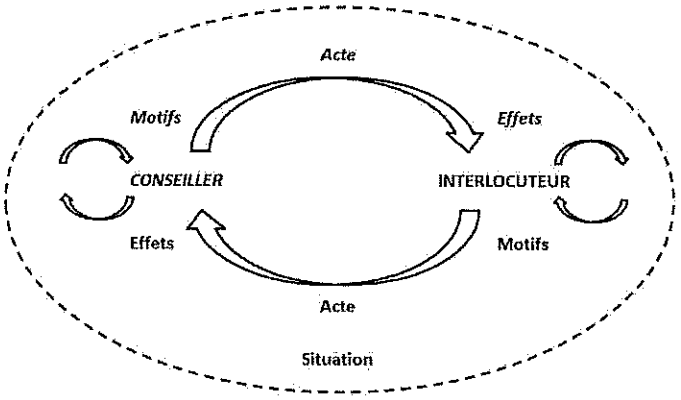

Le schéma montre bien que le conseiller pastoral a des motifs, accomplit un acte, et cause des effets dans le contexte d'une situation particulière. Cependant l'interlocuteur peut aussi réagir avec des motifs, avec un acte, avec des effets et ceci dans la même situation. Il s'agit donc d'une relation réciproque entre conseiller pastoral et interlocuteur, où les deux personnes agissent

12 A. LIÉGEOIS, *Values in Dialogue. Ethics in Care*, Coll. *Conflict, Ethics, and Spirituality* 5, Leuven, Peeters, 2016, p. 45-53. Tenant compte des psychologies modernes, nous traduisons l'intention par les motifs. De plus, nous pensons que les effets sont si importants qu'ils ne peuvent pas être considérés comme une partie des circonstances, mais doivent être un élément distinct d'évaluation. Enfin, nous étendons les circonstances à l'ensemble de la situation. Ainsi notre modèle d'évaluation éthique est composé de quatre éléments : les motifs, l'acte, les effets et la situation.

et réagissent dans le contexte d'un réseau et où ces personnes sont impliquées dans une multitude d'autres relations où elles occupent d'autres positions.

Le modèle aide à faire une analyse et évaluation éthique des actions humaines, et particulièrement des paroles et des gestes des conseillers pastoraux dans des relations pastorales marquées par un déséquilibre de pouvoir. Par la suite nous aborderons ces quatre éléments afin de montrer comment nous pouvons analyser le pouvoir dans la relation pastorale, pour discuter du cas d'étude et pour formuler des propositions pour prévenir l'exercice inapproprié du pouvoir.

Motifs

Le premier élément concerne les motifs du conseiller pastoral. Selon le modèle d'évaluation éthique, les motifs sont justifiés s'ils visent au bien humain. Nous avons déjà décrit le but de l'accompagnement pastoral : le renforcement de l'autre dans sa quête de sens et de foi dans la vie. Par conséquent, le critère éthique consiste à évaluer si les motifs visent directement ou indirectement au renforcement du sens et de la foi, et donc à la bienfaisance de l'interlocuteur. L'opposé de cette bienfaisance est la non-malfaisance. Un critère éthique secondaire consiste donc à évaluer si les motifs visent à éviter les dommages à l'interlocuteur.

Le problème qui se présente ici à cet égard est le fait que les motifs sont rarement univoques[13]. Les différents courants dans la psychologie moderne nous montrent qu'il y a une multitude complexe de motifs : il y des motifs délibérés et communiqués, des motifs conscients mais cachés pour les autres, et des motifs inconscients et cachés pour la personne elle-même. En particulier, le transfert et contre-transfert peuvent jouer un rôle crucial[14]. Par le processus de contre-transfert, le conseiller pastoral adresse inconsciemment à l'interlocuteur des désirs et des sentiments d'insatisfaction qui ont comme origine des relations avec d'autres personnes importantes dans sa vie. Par le transfert, l'interlocuteur fait le même processus envers le conseiller.

---

13 A. LIÉGEOIS, « Is Physical Touch a Prophetic Act? A Case Study », dans A. DILLEN et A. VANDENHOECK (dir.), *Prophetic Witness in World Christianities. Rethinking Pastoral Care and Counseling*, coll. *International Practical Theology* 13, Münster, Lit-Verlag, 2011, p. 47-57, ici p. 52-54.

14 B. HARTUNG, « Transference », dans R. HUNTER *et al.* (dir.), *Dictionary of Pastoral Care and Counseling*, *op. cit.*, p. 1285-1286.

Il est donc très difficile d'éclaircir et d'évaluer les motifs. Quels sont dans l'étude de cas les motifs du père Clément ? Quels sont ses motifs délibérés, cachés ou inconscients ? Est-ce que le père Clément utilise son pouvoir pour renforcer Isabelle ou pour lui éviter tout dommage ? Ou est-ce qu'il exerce le pouvoir à poursuivre ses propres intérêts ? Nous ne le savons pas dans l'étude de cas. Clarifier ses motifs touche à son intimité profonde. Il est préférable que le père Clément fasse cette clarification lui-même sans que d'autres personnes s'en mêlent.

Néanmoins, les motifs sont la force motrice de l'action humaine. Il est donc très important de cultiver les motifs du conseiller pastoral de façon préventive en développant les vertus et la spiritualité[15]. Les vertus sont des dispositions morales qui orientent les actes vers le bien humain, entre deux vices opposés. En guise d'exemples, nous proposons quelques vertus importantes dans la relation pastorale. Il y a d'abord l'authenticité morale dans la communication: la correspondance entre, d'une part, ce que l'on ressent et pense et, de l'autre, ce que l'on dit et fait. Puis il y a l'intégrité morale dans l'agir : la correspondance entre ses normes et valeurs d'une part, et ses actes et paroles d'autre part. Cette authenticité et cette intégrité morale supposent une intégrité psychologique. Ceci concerne la connaissance de soi-même mais également le soin de soi-même.

Ces vertus peuvent être cultivées par une spiritualité. L'élément essentiel de la spiritualité chrétienne est que Dieu est amour. Nous ne pouvons qu'aimer Dieu en aimant les autres comme nous-mêmes. Cette spiritualité est une prise de conscience que nous ne pouvons aimer que parce que Dieu nous a aimés d'abord et que nous ne pouvons donner l'amour que si nous l'avons d'abord reçu nous-mêmes. Cette conscience forme nos vertus et transforme nos actes.

Acte

Le deuxième élément est l'acte du conseiller pastoral. Cet acte comprend les gestes et les paroles. Cela nous confronte direc-

---

15 S.-T. PINCKAERS, *Plaidoyer pour la* vertu, coll. *Signatures*, Paris, Parole et Silence, 2007, p. 69-77 ; A. LIÉGEOIS, « Asymmetry and Power in Pastoral Counselling. The Need for Ethical Attitudes », dans A. LIÉGEOIS *et al.* (dir.), *"After You!" Dialogical Ethics and the Pastoral Counselling Process*, coll. *Bibliotheca Ephemeridum Theologicarum Lovaniensium* 253, Leuven, Peeters, 2013, p. 206-215.

tement avec l'ambiguïté des actes et avec leur combinaison de bien et mal pré-moral. Selon le modèle d'évaluation éthique, l'acte est justifié s'il est proportionné aux motifs[16]. En conséquence, le critère éthique consiste à évaluer si l'acte est, malgré son ambiguïté, un moyen proportionné ou approprié pour exprimer ou pour réaliser le but de l'accompagnement pastoral, à savoir renforcer l'interlocuteur dans sa quête de sens et de foi, ou éviter tout dommage. Si l'acte exprime ou réalise effectivement les motifs ou non, peut être dérivé des effets.

Dans l'étude de cas, il s'agit d'évaluer si le geste et les paroles du père Clément sont en proportion avec les motifs qui doivent viser au renforcement d'Isabelle. Est-ce que son geste et ses paroles sont proportionnés ou appropriés pour renforcer Isabelle dans sa quête de sens et de foi ? Ou est-ce qu'ils causent un certain dommage ? En tout cas, la question se pose de savoir si le geste de prendre Isabelle dans ses bras et ses paroles « je suis content que j'ai pu te réconforter », sont des actes proportionnés ou appropriés dans un accompagnement pastoral.

Nous proposons de chercher des réponses dans la déontologie et les codes d'éthiques. La déontologie met l'accent sur les qualités éthiques de l'acte considéré en lui-même. Elle consiste dans un ensemble de normes, de règles et de devoirs qui prescrivent des actes appropriés à l'exercice de la profession[17]. Elle s'exprime dans un code d'éthique professionnel. Tout code est un moyen important pour assurer le professionnalisme et la crédibilité de la profession, et donc un moyen de prévention de comportement inapproprié. Un code apprend par excellence quels actes sont justifiés. Ainsi, le code québécois de la AIISSQ, nous apprend que les conseiller pastoral « est conscient du déséquilibre de pouvoir et de l'avantage qui existe en sa faveur dans la relation qu'il entretient avec ses clients et il se garde de tirer parti de ce déséquilibre »[18]. Cette formulation reste vague et générale.

---

16 B. HOOSE, *Proportionalism. The American Debate and its European Roots*, Washington, Georgetown University Press, 1987, p. 69-100.

17 A. BORRAS, « Esquisse d'une déontologie du ministère ecclésial ? », dans L.-L. CHRISTIANS (dir.), *La déontologie des ministères ecclésiaux*, coll. *Droit canonique*, Paris, Cerf, 2007, p. 21-56.

18 Association des intervenantes et intervenants en soins spirituels du Québec, *Code d'éthique commun AIISSQ-ACSS*, 2015, n° 1.4, www.aiissq.org/documents.php#code-ethique (24/04/2016).

Effets

C'est pourquoi nous enchaînons avec le troisième élément du modèle d'évaluation éthique, c'est-à-dire les effets. L'acte cause une multitude d'effets ou de conséquences[19]. Il y a des effets visés et désirés et des effets non visés et non désirés ou secondaires. Il y a des conséquences prévues et imprévues. Parmi les conséquences imprévues, il y a celles qui sont impossibles à prévoir et celles qu'on aurait pu prévoir avec plus de prudence. Il y a des effets à différents moments : à court terme, à moyen terme et à long terme. Il y a des effets pour plusieurs personnes : pour le conseiller, pour l'interlocuteur et pour d'autres personnes concernées. Mais il y a aussi des effets au niveau mental et spirituel. Par ceci nous entendons les significations que l'acte cause auprès des personnes concernées. Là nous voyons une grande complexité dans les significations de l'acte.

Cela se manifeste aussi dans l'étude de cas. La fin de l'histoire, restée inconnue jusqu'ici, est la suivante : Quelques jours plus tard, le père Clément apprend qu'Isabelle était bouleversée quand elle a quitté la réunion pastorale. Elle était confuse par la question ce que le fait d'être prise dans les bras pouvait signifier. Le père Clément lui avait dit qu'il était content qu'il ait pu la réconforter dans ses bras. Elle ne savait pas comment comprendre ses mots…

C'est le fait de ne pas être à même de pouvoir interpréter clairement les paroles du père Clément qui explique sa confusion. Ces paroles étaient plus ambiguës que son acte et elles rendaient le geste encore plus ambigu. Par conséquent, le critère éthique pour évaluer les effets est la priorité qu'ont les conséquences et les significations pour l'interlocuteur sur les conséquences et les significations pour le conseiller. La raison en est l'asymétrie dans la relation. Puisque la position courante est que l'interlocuteur a moins de pouvoir, il faut ajuster ou corriger ce déséquilibre de pouvoir en donnant priorité à l'interprétation des conséquences et des significations de l'interlocuteur. C'est un principe de rendre justice dans une situation d'inégalité.

« Cela implique que le conseiller doit tenir compte de facteurs personnels, sociaux et culturels qui peuvent affecter les significations. Il y a l'âge et le sexe de la personne. Il y a l'histoire de sa vie, ses conditions de vie actuelles et ce qu'elle attend de

---

19 A. LIÉGEOIS, « Is Physical Touch », *op. cit.*, p. 54-56.

l'avenir. Mais il y a aussi la situation sociale et le contexte culturel et ethnique de la personne. Dans l'étude de cas, le père Clément aurait dû tenir compte de la situation émotionnellement vulnérable d'Isabelle à cause de ses problèmes de couple. Les significations pour Isabelle ont priorité aux motifs du père Clément.

L'éthique médicale donne une réponse à la question comment protéger la position vulnérable de l'interlocuteur. La réponse est que l'interlocuteur a le droit à donner son consentement éclairé[20]. Le consentement protège la personne vulnérable et fonctionne comme un moyen de prévention. Le consentement implique que le conseiller informe d'abord l'interlocuteur sur les différentes options possibles, leurs avantages et désavantages. Puis l'interlocuteur donne préalablement son consentement libre. Le conseiller ne peut intervenir qu'à partir de ce consentement. Cette méthode est bonne en principe, mais difficile dans la pratique de l'accompagnement pastoral[21]. Les conseillers pastoraux font peu d'interventions planifiées. Ils répondent aux évènements qui se produisent. Demander un consentement éclairé et préalable pourrait être très artificiel. Est-ce que dans l'étude de cas le père Clément pourrait demander le consentement éclairé avant de faire des gestes et d'exprimer des paroles ? Cela nous paraît plutôt difficile. Néanmoins, le conseiller pastoral peut s'engager dans un processus continu de recherches si l'interlocuteur est en train de consentir ou de refuser. Il peut aussi créer des opportunités pour que l'interlocuteur puisse de façon explicite ou implicite, de façon verbale ou non verbale, donner ou refuser son consentement. Il s'agit une nouvelle fois d'une disposition d'authenticité et d'intégrité dans cette recherche.

Finalement, quand les conséquences des actes du conseiller sont transgressives et créent un dommage grave de nature

---

20 T. BEAUCHAMP et J. CHILDRESS, *Principles of Biomedical Ethics*, New York/ Oxford, Oxford University Press, 6e éd. 2009, p. 117-135 ; COUNCIL OF EUROPE, *Convention for the Protection of Human Rights and Dignity of the Human Being with regard to the Application of Biology and Medicine : Convention on Human Rights and Biomedicine*, Brussels, European Treaty Series, n° 164, 1996, art. 5. http://conventions.coe.int/treaty/en/treaties/html/164.htm (28/05/2014).

21 A. LIÉGEOIS, « The Meaning of Informed Consent in Pastoral Counselling », dans A. DILLEN (dir.), *Soft Shepherd or Almighty Pastor? Power and Pastoral Care*, Eugene, Pickwick, 2015 ; J. BUSH, *Gentle Shepherding. Pastoral Ethics and Leadership*, St. Louis, Chalice Press, 2006, p. 44-69.

physique, psychique ou morale, les personnes qui sont proches de l'évènement doivent intervenir.

Situation

Le quatrième élément d'évaluation éthique est la situation. En fait, nous avons déjà abondamment discuté de la situation dans l'analyse du pouvoir. La situation est marquée par un déséquilibre de pouvoir qui est le résultat de l'asymétrie dans la relation parce que les partenaires occupent des positions différentes. Dans la situation la plus courante, le conseiller pastoral a le plus de pouvoir. Cependant, les personnes sont égales dans leur dignité humaine. Pour corriger ce déséquilibre, nous nous basons sur le principe de justice. Il en résulte que le critère éthique pour évaluer le rôle de la situation est que le conseiller pastoral, ayant le plus de pouvoir, doit assumer la plus grande responsabilité. Cette plus grande responsabilité concerne entre autres l'application des autres critères éthiques. Il appartient au conseiller pastoral d'éclaircir ses propres motifs, de vérifier la proportionnalité de l'acte et de donner la priorité aux conséquences et significations pour l'interlocuteur.

Cette responsabilité importante nécessite une augmentation du professionnalisme du conseiller pastoral. Comme moyen de prévention, nous proposons plusieurs voies à promouvoir le professionnalisme[22]. Ces voies sont connues, pas nouvelles, mais pas toujours pleinement appliquées dans toute leur force. La première voie est la formation des conseillers pastoraux, aussi bien leur formation initiale que leur formation continue. Ensuite, l'appartenance à une association professionnelle augmente le professionnalisme. Une telle association est l'endroit par excellence pour développer un code d'éthique, pour le mettre en œuvre et, si nécessaire, pour veiller à son application. Une troisième voie est la collaboration intradisciplinaire où les conseillers pastoraux se soutiennent mutuellement. Etroitement liée à ceci, il existe, par ailleurs, la collaboration interdisciplinaire de conseillers pastoraux et d'autres professionnels qui s'interrogent et se conseillent mutuellement. Une cinquième voie est l'accompagnement des conseiller pastoraux, soit par supervision ou intervision, soit par évaluation par leurs supérieurs. Enfin, il y a la voie de la spiritualité : une vie spirituelle et un accompagnement spirituel des conseillers pastoraux. Chacune de ces voies augmente le professionnalisme et le sens de responsabilité.

---

22 A. LIÉGEOIS, « Asymmetry and Power », *op. cit.*, p. 214-215.

En guise de conclusion, nous voulons appliquer les idées principales de cette contribution à l'étude de cas. Nous considérons le pouvoir du père Clément dans l'accompagnement pastoral comme un bien pré-moral étant donné qu'il a besoin d'un certain pouvoir afin de renforcer Isabelle dans sa quête de sens et de foi dans la vie. L'asymétrie ou le déséquilibre de pouvoir entre le père Clément et Isabelle nous semble pouvoir être considéré comme un mal pré-moral parce que cela porte atteinte à la dignité égale des personnes. En tout cas, le bien ou le mal pré-moral doivent être évalués dans le contexte du caractère moral de l'ensemble de l'intervention du père Clément. À cette fin, nous proposons un modèle d'évaluation éthique. Il se compose de quatre éléments d'évaluation éthique, à savoir les motifs, l'acte, les effets et la situation.

Comme moyens d'évaluation éthique, nous proposons les critères suivants. Est-ce que les motifs du père Clément visent à renforcer Isabelle et à éviter tout dommage ? Les gestes et les paroles du père Clément sont-ils, dans leur ambiguïté, proportionnés à exprimer ou réaliser ces motifs ? Est-ce que les conséquences et les significations des gestes et des paroles, telles qu'elles sont perçues par Isabelle, ont la priorité ? Est-ce que le père Clément porte la plus grande responsabilité pour ce qui se passe dans l'accompagnement pastoral ? Si nous considérons ces quatre critères d'évaluation, nous pouvons conclure que les actes du père Clément sont confus et ambigus. Ses paroles sont plus ambiguës que ses gestes et elles rendent ses gestes encore plus ambigus.

Mais la prévention est aussi importante que l'évaluation. C'est pourquoi nous proposons au père Clément et à tous les conseillers pastoraux de cultiver leurs motifs par des vertus et une spiritualité, et de prendre conscience de l'ambiguïté de leurs actes en développant une déontologie et un code d'éthique. Nous proposons que le père Clément et les autres conseillers pastoraux cherchent le consentement ou le refus explicite ou implicite de leur interlocuteur et qu'ils s'engagent autant que possible à promouvoir leur professionnalisme personnel.

Résumé

Se référant à une étude de cas, cette contribution fait une analyse et des propositions éthiques concernant l'exercice de pouvoir dans l'accompagnement pastoral. Le conseiller pastoral et

l'interlocuteur se trouvent dans une position inégale, et donc dans une relation asymétrique avec un déséquilibre de pouvoir. La question est de savoir si le pouvoir qu'exerce le conseiller par ses paroles et gestes est justifié. Afin d'y répondre, l'auteur développe un modèle d'évaluation éthique qui se compose de quatre éléments, concrètement les motifs, l'acte, les effets et la situation. Les motifs du conseiller visent-ils au renforcement de l'interlocuteur ? Ses gestes et les paroles sont-ils proportionnés à exprimer ou réaliser ces motifs ? Est-ce que les conséquences et les significations pour l'interlocuteur ont priorité sur celles pour le conseiller ? Le conseiller porte-t-il la plus grande responsabilité pour l'exercice de pouvoir ? Ces quatre éléments forment un modèle d'évaluation éthique de tout exercice de pouvoir dans l'accompagnement pastoral.

Abstract

Referring to a case study, this contribution provides an ethical analysis and ethical proposals regarding the exercise of power in pastoral counselling. The pastoral counsellor and the counselee are in an unequal position, and therefore in an asymmetric relationship invested with a power imbalance. The question is whether the power exerted by the counsellor through words and gestures is justified. To respond to this question, the author develops a model for ethical evaluation that consists of four elements, specifically the motives, the act, the effects and the situation. Are the motives of the counsellor aimed at strengthening the counselee? Are the gestures and words proportionate to express or realise these motives? Do the consequences and the significations for the counselee have priority over those pertaining to the counsellor? Does the counsellor bear the greatest responsibility for the exercise of power? These four elements are constitutive of a model of ethical evaluation applicable to any exercise of power in pastoral counselling.